Annonces

Hygiène et propreté des entreprises
ACO
Entreprise de nettoyage pour les professionnels
LUGRIN
76, route Nationale
PUBLIER
97, rue Pont de la Danse
23

LÉGALES
Le Messager

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (NOR : MICE2231563A), pour 2023, les annonces font l'objet d'une tarification au caractère fixé à l'article 2 soit 0,183 € HT (sauf pour les avis de constitutions, dissolutions et clôtures de liquidation, de changement de nom patronymique, de jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives dont la tarification est forfaitaire).

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n°000938/2023 en date du 19 janvier 2023, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a décidé d'initier une procédure de modification n°10 du PLU de Chamonix Mont-Blanc.
Affichage de cet arrêté est réalisé au siège de la communauté de communes et à la Mairie de Chamonix-Mont-Blanc conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme.

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Communauté de communes Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Approbation Périmètre Délimité des Abords

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a approuvé le 1er février 2023 la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des deux fontaines (place Balmat, et au sommet de la ville), de l'Eglise Saint Michel, et du presbytère. Le nouveau périmètre a fait l'objet d'un arrêté du préfet du 21 avril 2023 n°23-105 affiché en Mairie et communautaire de communes à compter du 05 juin 2023 pendant UN mois conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme.

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Avis au public

Par arrêté n°00376402023 en date du 30 mai 2023, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a décidé d'initier une procédure de modification n°1 du PLU des Houches.
L'affichage de cet arrêté est réalisé au siège de la Communauté de Communes et à la Mairie des Houches conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme.

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Communauté de communes Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Mise à jour des annexes du PLU des Houches

Le Préfet de la Haute Savoie a approuvé le 13 septembre 2022 par arrêté n°PREFDRCL/BAFM/2022-0082 la modification de l'arrêté du 25 mars 2021 portant institution d'une servitude au titre du Code du Tourisme pour le domaine skiable des Houches dans le cadre de l'aménagement de la piste « verte » du Kandahar. L'arrêté préfectoral est affiché en Communauté de Communes à compter du 05 juin 2023 pendant UN mois conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme.

MARIN
canaux de vendure entre montagne & Dranse

COMMUNE DE MARIN
HAUTE-SAVOIE

AVIS AU PUBLIC
Modification simplifiée n°1 P.L.U.

Le public est informé que par arrêté n°2023-57 du 31 mai 2023, le Maire de la commune de Marin a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
Cet arrêté est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune : www.mairie-marin.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES

SAFACT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Déclassement du domaine public communal de la parcelle A 3032 comprenant un parking, Commune de SAINT-SIXT

Par arrêté municipal n° AR-2023-26 en date du 22/05/2023, le Maire de la Commune de SAINT-SIXT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal de la parcelle A 3032 comprenant un parking.

M. Bertand AUCHON a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.
L'enquête sera ouverte du lundi 12 juin au lundi 26 juin 2023 inclus.
Pendant cette période, le dossier pourra être consulté au format numérique, sur le site internet de la commune : www.saint-sixt.fr, ainsi qu'à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi de 8h30 à 11h30, le mercredi de 8h à 11h30 et le samedi, en semaines paires, de 8h à 12h.
Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SAINT-SIXT le samedi 17/06/2023 de 9h à 12h et le lundi 26/06/2023 de 16h30 à 19h30.

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête ouvert en Mairie ou adressées par courrier à la Mairie « à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-SIXT, 1 route du Village, 74800 SAINT-SIXT » ou par courrier électronique à : accueil@saint-sixt.fr
Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

Sixt Fer-à-Cheval

AVIS AU PUBLIC
Commune de SIXT-FER-À-CHEVAL

Enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

Dans le cadre du projet de réhabilitation-extension du refuge des Fonts

Par arrêté n° AT2023_15_D en date du 13 juin 2023 le maire de Sixt-Fer-à-Cheval a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU, dans le cadre du projet de réhabilitation-extension du refuge des Fonts, du vendredi 30 juin 2023 (9h) au lundi 17 juillet 2023 (12h) inclus.

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé en Mairie, où le public pourra, outres les permanences du commissaire enquêteur, en prendre connaissance aux jours et
heures d'ouverture de la mairie (lundi / mardi / jeudi de 9h à 12h et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en Mairie ou les adresser à la commissaire enquêtrice, par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-sixtferacheval.fr ou par voie postale en Mairie - 55 route de la cascade du Rouget - 74740 SIXT FER A CHEVAL.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :
http://www.mairie-sixtferacheval.fr ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie pour consultation du dossier dématérialisé, aux jours et heures habituels d'ouverture. Enfin, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique sur simple demande auprès de M. le Maire.

Mme Vanessa TANI, désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par Décision n°E23000008/38 en date du 12 juin 2023, se tiendra à
la disposition du public en Mairie de Sixt-Fer-à-Cheval, afin de recevoir les observations et propositions du public, les :
- Vendredi 30 juin 2023 de 9h à 12h ;
- Lundi 17 juillet 2023 de 9h à 12h.

La commissaire enquêtrice rendra son rapport dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Il sera ensuite consultable en Mairie pendant un an.
Le maire, Stéphane BOUVET

Publier
Amphion

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUBLIER

Du lundi 12 juin 2023 à 8h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h30

Par arrêté n° 2023-0198, le Maire de la commune de PUBLIER a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La modification n° 4 a notamment pour objets de : Créer deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ; d'ajuster plusieurs points réglementaires ; de modifier légèrement le plan de zonage ; de créer un STECAL en zone agricole et de mettre à jour la liste des emplacements réservés.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 juin 2023 à 8h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h30, soit pendant 36 jours consécutifs. Monsieur Jean-Paul VESIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- à la Mairie de Publier – Maison des Millefleurs – Place du 8 mai 1945 – 74500 PUBLIER, aux horaires suivants : le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jour férié ou jour de fermeture exceptionnelle), ainsi que pendant les permanences du commissaire-enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/4696
- depuis un poste informatique situé en Mairie de Publier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de modification du PLU :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, à l'accueil de la mairie (Maison des Millefleurs) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire-enquêteur
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4696
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-4696@registre-dematerialise.fr
- par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire-enquêteur - projet de modification n°4 du PLU de Publier – Place du 8 mai 1945 – 74500 PUBLIER ».

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 12 juin 2023 à 8h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h30, les observations et propositions du public transmises par courrier, ainsi que les observations écrites sur le registre ouvert en Mairie, seront consultables en mairie de Publier et sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/4696. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/4696), afin d'être validées par tous.

Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences à l'Espace des Châtagniers (Salle n°3 - 54 rue des Châtagniers – 74500 PUBLIER) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 12 Juin de 08h00 à 12h00
- Vendredi 23 juin de 13h30 à 17h00
- Jeudi 6 juillet de 08h00 à 12h00
- Lundi 17 juillet de 13h30 à 18h30

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire de PUBLIER, par l'intermédiaire du service de l'urbanisme. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° 2023-0198. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au service de l'urbanisme de Publier aux jours et heures précisés ci-dessus (sur rendez-vous) ;
- en Préfecture de la Haute-Savoie à Annecy ;
- sur le site internet de la Ville de Publier : www.ville-publier.fr

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.
Le Conseil municipal de la commune de PUBLIER se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 4 du PLU de Publier, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de PUBLIER

Objet : projet de création du périmètre de protection de la réserve naturelle nationale du delta de la Dranse
Pétitionnaire : Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie, par délégation pour Monsieur le préfet de la Haute-Savoie.

Le public est informé que l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-0615 du 5 juin 2023 prescrit, sur le territoire de la commune de PUBLIER, une enquête publique, au titre de l'article L. 123-2 du Code de l'environnement.

Ce dossier est déposé à la Mairie de Publier, du vendredi 30 juin 2023, 08h00, au vendredi 21 juillet 2023, 17h00, inclus, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier du projet peut être également consultable sur le site internet des services de l'État https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-mise/2023 pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Georges CONSTANTIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il réalisera des permanences le vendredi 30 juin matin et le vendredi 21 juillet après-midi, salle des châtagniers – 54 rue des châtagniers à Publier.

Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Publier. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
Le chef de service eau et environnement
Damien ASSADET

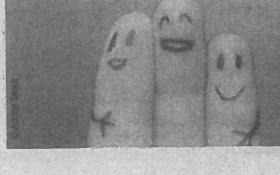
PETITES ANNONCES
L'efficacité de la PROXIMITÉ dans VOTRE JOURNAL

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures formalisées

COMMUNE DE LOISIN

Avis d'appel public à la concurrence

Mme Laëtitia VENNER - Maire
1 grande rue - 74140 LOISIN - Tél : 04 50 94 16 74
SIRET 21740150400014
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
L'avis implique un marché public
Objet : Services
Type de marché : Services
Procédure : Appel d'Offres ouvert
Durée : 90 jours.
Description : Marché à bons de commandes Confection, conditionnement et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Loisin durant la période scolaire : lundis, mardis, jeudis et vendredis sauf jours fériés et chômés.
valeur estimée hors TVA : entre 115 500.00 € et 0.00 €
Classification CPV :
Principale : **75200000** - Prestations de services pour la collectivité
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un lot.
Les variantes sont refusées
Valeur estimé hors TVA : 115 500,00 €
Reconductions : oui
Nombre de reconductions éventuelles : 2
Lot N° 1 - confection, conditionnement , livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire
Coût estimé hors TVA : 115 500,00 €
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 60% Valeur technique de l'offre
- 40% Prix
Remise des offres : 07/07/23 à 12h00 au plus tard.
Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 12/07/23 à 14h00
Lieu : Mairie de Loisin
Renseignements complémentaires :
Il s'agit d'un marché périodiqué : OUI
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
Envoi à la publication le : 12/06/23
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur **http://www.mp74.fr**

359038900

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE FAUCIGNY

Avis d'appel public à la concurrence

M. Barthelémy GONZALEZ-RODRIGUEZ - Maire
44, PLACE DU VILLAGE - 74130 Faucigny - Tél : 04 50 03 61 93
mèl : mairie.faucigny@wanadoo.fr
SIRET 21740122300011
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Aménagement et sécurisation de la Voie Communale n°11 sur la Commune de Faucigny
Référence acheteur : 2023 MAPA T01
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : VC n°11 - 74130 FAUCIGNY
Durée : 3 mois.
Description : Remise en état de la voirie, création d'un cheminement mixte piétons/cycles, création d'aménagements de sécurité afin d'adapter la vitesse des usagers motorisés et adaptation du système de gestion des eaux pluviales.
Classification CPV :
Principale : **45112500** - Travaux de terrassement
Complémentaires : **45112710** - Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
45232410 - Travaux d'assainissement
45233220 - Travaux de revêtement de routes
45233294 - Installation de signalisation routière
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Terrassement - Réseaux - CPV 45112500
Lot N° 2 - Bordures - Revêtement - Signalisation - CPV 45233220
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante: http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Oui
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Mardi 20 juin 2023 à 14h00 - Mairie de Faucigny
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs : Mairie de Faucigny
Tél : 04 50 03 63 65
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 30/06/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 08/06/23
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur **http://www.mp74.fr**

359017700

COMMUNE DE PASSY

Avis d'appel public à la concurrence

M. Raphaël CASTERA - le Maire
1 place de la mairie - 74190 PASSY - Tél : 04 50 78 41 43
Fax : 04 50 78 43 21 - mèl : c.gavard@mairie-passy.fr
wèb : http://www.ville-passy-mont-blanc.fr/
SIRET 21740208000014
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Renouvellement de canalisations d'eau potable Adduction Céners - Charbonnière / Distribution Rue de la Bergerie
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Commune de Passy - 74190 PASSY
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Adduction Céners - Charbonnière
Lieu d'exécution : Céners - Charbonnière
Lot N° 2 - Distribution Rue de la Bergerie
Lieu d'exécution : Rue de la Bergerie
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Declaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
- 15% Politique de l'entreprise en matière HSSE (Hygiène, sécurité, santé et environnement)
- 45% Prix
Renseignements d'ordre administratifs : Plateforme MP74
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 07/07/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 12/06/23
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : **http://www.mp74.fr**

359090100

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SIXT-FER-A-CHEVAL

Enquête publique relative à la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU

Dans le cadre du projet de réhabilitation-extension du refuge des Fonts

Par arrêté n° AT2023_15_D en date du 13 juin 2023 le maire de Sixt Fer-à-Cheval a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU, dans le cadre du projet de réhabilitation-extension du refuge des Fonts, **du vendredi 30 juin 2023 (9h) au lundi 17 juillet 2023 (12h) inclus.**
Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé en Mairie, où le public pourra, outres les permanences du commissaire enquêteur, en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie (lundi / mardi / jeudi de 9h à 12h et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en Mairie ou les adresser à la commisaire enquêtrice, par courrier électronique, à l'adresse suivante :
enquetepublique@mairie-sixtfercheval.fr ou par voie postale en Mairie - 55 route de la cascade du Rouget - 74740 SIXT FER A CHEVAL.
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :
http://www.mairie-sixtfercheval.fr ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public, en Mairie pour consultation du dossier dématérialisé, aux jours et heures habituels d'ouverture. Enfin, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique sur simple demande auprès de M. le Maire.
Mme Vanessa TANI, désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par Décision n° E23000089/38 en date du 12 juin 2023, se tiendra à la disposition du public en Mairie de Sixt-Fer-à-Cheval, afin de recevoir les observations et propositions du public, les :
- **Vendredi 30 juin 2023 de 9h à 12h**
- **Lundi 17 juillet 2023 de 9h à 12h.**

La commissaire enquêtrice rendra son rapport dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Il sera ensuite consultable en Mairie pendant un an.

Le maire, Stéphane BOUVET
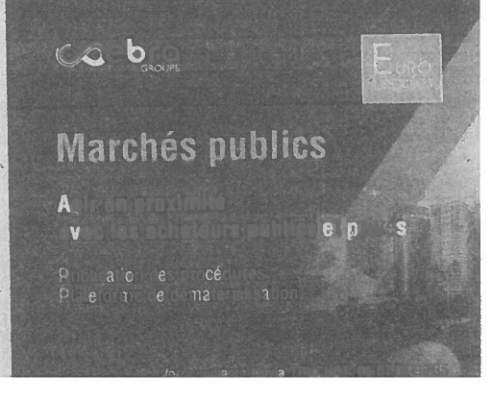
359215100